

AVIS

ETABLISSEMENTS CLASSES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT **Introduction d'un RECOURS**

Le Collège Communal informe la population qu'un recours a été introduit sur la décision d'octroi du permis unique à STORM 85 SRL – Borsbeeksebrug 22 à 2600 ANTWERPEN pour l'implantation d'un parc de 6 éoliennes d'une puissance totale maximale de 37,2 MW, d'une cabine de tête et d'un transformateur, l'aménagement des chemins d'accès et aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de Estinnes 4ième Division PEISSANT, section A n°s 449A, 448A, 443A, 445A, 517, 460A, 455A, 501, 5ième Division FAUROEULX, section B n°s 64A, 96A, 62A, 60A, 13A, 493, 6ième Division CROIX-LEZ-ROUVEROY, section A n°s 356A, 367F, 380K, 8ième Division HAULCHIN, section B n°s 1091

Décision : La construction et l'exploitation de 6 éoliennes d'une puissance totale maximale de 37,2 MW, l'aménagement de chemins d'accès et d'aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune d'Estinnes est OCTROYÉ.

Le présent avis sera affiché du 22 août au 10 septembre 2025. **La décision peut être consultée** au service urbanisme - environnement de l'administration communale dont le bureau est sis à Rue du Pont 1 à 6540 Lobbès, les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et sur rendez-vous préalable au 071/597779 ou environnement@lobbes.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1er du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce (ces) recours et il sera statué à son (leur) sujet conformément à l'article 95 du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Lobbès, le 19 août 2025,

La Directrice Générale, ff


Véronique HENNUY



Le Bourgmestre,


Steven ROYEZ